

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUIN 2017

Etaient présents : Delphine BOUCHUT, Michel BOURGIN, Roger BOYER, Pierre CARRE, Céline CHATAING, Pierre GAGNAIRE, Marie MELEY, Michel ROMEYER, André SUCHET, Roger VIGNAL, Marie-Hélène GOUTANT-RIVIERE.

Secrétaire de séance : Michel ROMEYER

Un habitant assiste à la séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2017 par 10 voix et une abstention sans motivation

DELIBERATIONS

1- Subvention à l'association du moulin de Vignal

L'association du Moulin de Vignal a sollicité la commune (courrier du 31 mars) pour une subvention d'un montant de 2 000 €. La délibération était initialement prévue lors du conseil du 15 mai avec la mise en place d'un dispositif de vote annoncé par le maire qui excluait du débat et du vote le président et les élus membres de l'association, au nom d'un principe de prudence en matière de situation à risques du point de vue des conflits d'intérêts. La délibération avait été ajournée de façon à laisser place à un débat dans le cadre des questions diverses. Des élus exclus du débat et du vote avaient en effet fait part de leur indignation au maire face à l'absence d'un espace d'expression de leur point de vue.

Ce 21 juin, le dispositif de prudence est reconduit, Le maire s'assure que les élus ont pris connaissance de la note de synthèse envoyée en amont du conseil où elle précisait les modalités du vote à savoir :

- possibilité de voter à bulletin secret si au moins 1/3 des élus concernés par le vote en expriment le souhait.
- invitation du président du Moulin de Vignal pour présenter en début de séance la demande de subvention et argumenter les besoins de soutien.
- désignation d'un élu pour présider au débat et au vote en son absence puisque concernée par le dispositif de prudence.

Puis le maire rappelle que :

- Les élus adhérents au moulin ne participent pas au débat et au vote (Michel Romeyer, Marie Meley, Pierre Gagnaire, Roger Vignal, Marie-Hélène Goutant-Rivière).
- Elle doit désigner un élu pour assurer la présidence de séance puisqu'elle est adhérente à l'association. Elle sollicite le 3^e adjoint qui refuse. Elle fait appel à une conseillère municipale, Céline CHATAING pour la remplacer afin de présider les débats. Cette dernière accepte.
- Après relecture du courrier du 31 mars effectuée par Michel ROMEYER, en tant que président de l'association, les membres de celle-ci (Marie-Hélène Goutant-Rivière, Marie Meley, Roger Vignal, Pierre Gagnaire et Michel Romeyer) sortent de la salle.
- Le quorum est atteint, les 6 élus pouvant voter sont présents (Delphine Bouchut, Céline Chataing, André Suchet, Michel Bourgin, Pierre Carré, Roger Boyer).

Le secrétaire de séance, Michel Romeyer étant sorti, Céline Chataing rapporte ce temps de vote pour rédiger ce compte rendu :

« La délibération est lue. Certains élus souhaitent que l'on s'en tienne à la question posée dans la délibération et ne souhaitent pas relancer un débat à 6. Céline Chataing invite à passer au vote.

4 élus (Pierre Carré, Roger Boyer, André Suchet, Michel Bourgin) sur 6 souhaitent que le vote soit à bulletin secret : le vote se fera à bulletin secret.

A la demande d'attribuer une subvention de 2000,00 € à l'association du moulin de Vignal, le résultat du vote est le suivant : Pour : 2 Contre : 4 : **La subvention de 2 000 € n'est pas accordée à l'association.**

Céline Chataing propose que l'association fasse une nouvelle proposition. André Suchet, Céline Chataing et Delphine Bouchut approuvent. Pas de réponse explicite ou claire des autres élus. »

A l'issue du vote Marie-Hélène Goutant-Rivière absente lors de la dernière séance du conseil municipal du 15 mai tient à signaler son désaccord sur la procédure en précisant qu'il est inapproprié d'écarter du vote les membres adhérents à l'association du moulin de Vignal qui ne prennent pas une part active dans le fonctionnement de cette dernière.

2- Demande de soutien dans le cadre de la réserve parlementaire pour le dossier signalétique

Mme le maire informe le conseil de la nécessité de mettre en place sur la commune des panneaux de signalétiques afin de faciliter l'orientation des personnes extérieures à la commune.

En effet, certains lieux-dits, commerces ou lieux publics ne bénéficient d'aucune visibilité.

Mme Cécile Cukierman, sénatrice, a accepté de soutenir la commune d'Apinac sur ce projet à hauteur de 411 €.

Le coût de l'achat et de la pose de ces panneaux s'élève à 3 905,20 € H.T. (fournitures : 2 258,20 € H.T. et pose : 1 647,00 € H.T.).

Les membres du conseil décident à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place de panneaux de signalétiques
- D'autoriser Mme le maire à déposer un dossier de demande de subvention exceptionnelle pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) dans le cadre de la réserve parlementaire.

3- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe territorialisée pour les travaux d'accessibilité et de rénovation sur les bâtiments communaux

Mme le maire informe les élus du nouveau dispositif d'aide du Conseil départemental envers les communes, concernant notamment l'enveloppe territorialisée et l'enveloppe de solidarité cantonale

Suite à plusieurs entretiens avec les conseillers départementaux du canton, Alain Laurendon et Colette Ferrand il en ressort que la commune d'Apinac est éligible à ce nouveau dispositif et peut donc bénéficier d'une aide sur l'enveloppe territorialisée.

Mme le maire explique que M. Méasson, architecte en charge des projets sur la commune, a lancé une consultation auprès des entreprises pour les différents travaux de mise en accessibilité et aménagements des bâtiments communaux.

Les divers devis rassemblés ont permis de chiffrer le projet comme suit :

- Rénovation et mise en accessibilité de la maison communale :

120 796,52 € H.T. (Réfection du bâtiment : 86 928,54 € H.T. – Aménagement accessibilité : 27 389,38 € H.T. – Aménagement d'un sanitaire intérieur : 6 478,60 € H.T.)

- Mise en accessibilité des sanitaires du jardin public : 14 382,35 € H.T.
- Mise en accessibilité des sanitaires au terrain de foot : 23 529,56 € H.T.
- Frais d'études et de suivi de chantier : 38 650,00 € H.T.

Michel Romeyer a présenté les entreprises contactées par l'architecte, susceptibles de réaliser les travaux décrits ci-dessus.

Le conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à exécuter ces travaux sur la commune pour un montant total de 197 358,43 € H.T.
- D'autoriser Mme le maire à solliciter une subvention auprès du département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.
- Que les crédits correspondants sont ou seront inscrits au budget pour la totalité des travaux.

4- Demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité

Mme le maire informe le Conseil municipal d'un courrier parvenu en mairie en date du 4 janvier 2017, en provenance du Département de la Loire.

Celui-ci concerne les nouveaux dispositifs départementaux d'accompagnement en faveur des communes. La commune peut prétendre à l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité. Elle est éligible à 60%.

Mme le maire expose au conseil municipal les différents travaux à venir sur le village : amélioration de la signalétique, réfection d'un pont sur le Chandieu et rénovation du portail et du portillon de la maison communale.

Devis correspondants :

- Rénovation du portail et du portillon : 4 440,00 € H.T.
- Réfection d'un ouvrage sur le Chandieu : 2 635,00 € H.T.
- Amélioration de la signalétique : 3 905,20 € H.T.

Afin de pouvoir finaliser ces projets, Mme le maire propose au Conseil municipal de demander une subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes pour l'année 2017 auprès du Conseil départemental de la Loire.

Considérant l'utilité de ces demandes, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- La nécessité de ces travaux sur la commune pour un montant de 10 980,20 € H.T.
- D'autoriser Mme le maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

5- Approbation d'une convention de création d'un service commun des moyens techniques entre la commune d'Apinac et la Communauté d'agglomération Loire Forez

La communauté d'agglomération Loire Forez s'est dotée d'un schéma de mutualisation qui met en avant le renforcement des liens de solidarité entre les membres du bloc communal.

Les communes peuvent notamment se regrouper au sein d'un service commun et mutualiser les moyens techniques, humains et matériels en les rendant disponibles à l'ensemble des adhérents pour les interventions ponctuelles.

Il est précisé que chaque commune adhérente à ce service propose les ressources qu'elle envisage de mettre à disposition du socle commun et les fait figurer à l'inventaire.

Mme le maire invite au débat et apporte des précisions sur les modalités de prêt et d'emprunt à partir d'exemples tirés d'une copie de l'inventaire des matériels mis à disposition par les communes de St Just St Rambert et Montbrison. Elle souligne que cela reste une démarche volontaire des élus et que la commune reste libre de recourir à des prestataires extérieurs si elle juge que c'est plus économique pour elle. Mme le maire invite le conseil à se prononcer sur la question de l'adhésion.

Le conseil décide de :

- Adhérer à ce service commun
- D'autoriser Mme le maire à signer la convention

Pour : 7

Contre : 2 (Pierre Carré et Michel Bourgin)

Abstentions : 2 (Roger Vignal et Roger Boyer)

QUESTIONS DIVERSES

Projet de consolidation de la voûte de l'église

Une rencontre a eu lieu en mairie en présence de Pierre Carré, Pierre Gagnaire, 2^e adjoint et Marie Meley avec les représentants du cabinet d'études en charge du dossier.

Les devis de la prestation du Bureau d'études seront envoyés fin juin. Ensuite, une fois le type et le montant des travaux à réaliser étant identifiés les travaux pourraient démarrer au printemps prochain

Syndicat des eaux du Velay rural

Une rencontre a eu lieu dernièrement pour l'Assemblée Générale. Les projets de travaux envisagés sur Apinac ont bien été enregistrés.

Formation sur les produits phytosanitaires

Michel Bourgin, Marie Meley et Thierry Valere ont participé à Saillant à une formation organisée par les représentants du contrat de rivière Ance-Nord auquel appartient la commune d'Apinac sur l'utilisation des produits phytosanitaires. La loi nous oblige depuis le 1^{er} janvier 2017 à l'interdiction de produits phytosanitaires dans les espaces publics hors liste (des produits dits de biocontrôle)

.

Après une matinée consacrée aux échanges d'expériences, l'après-midi était réservée aux démonstrations pratiques à proximité du plan d'eau d'Usson-en-Forez.

La commune d'Apinac a fait part de son expérience de traiter le terrain de boules avec des produits biologiques. Les effets semblent éphémères et peu satisfaisants. La solution idéale n'existe pas.

Au cours de cette formation les participants ont été sensibilisés aux techniques alternatives.

Au cimetière, il est possible de semer des graines sur la pouzzolane. Le projet d'enherbement des allées pourrait être envisagé dès l'automne à titre expérimental dans une zone de l'ancien cimetière.

Association de Développement du Tourisme en Haut-Forez (ADTHF)

Les membres de l'ADTHF de la commune (Marie-Hélène Goutant-Rivière, Michel Bourgin et Roger Vignal) accompagnés du président, Paul Dubesset ont effectué le début du balisage du circuit N°1 de la commune d'Apinac.

Des bénévoles ont complété le balisage du GR3 dans le hameau de Serre.

La fête de la randonnée le dimanche 18 juin a connu un franc succès avec plus de 700 marcheurs. L'effectif nettement supérieur aux prévisions a créé des difficultés sur les ravitaillements, en rupture de stocks.

La prochaine veillée patrimoine se tiendra à la Chapelle-en-Lafaye. Marie-Hélène Goutant-Rivière prendra en charge l'organisation de cette manifestation.

Mise à jour des différents contrôles et entretiens sur la commune

Prochainement seront inscrits sur un même document tous les contrôles obligatoires (ou non) des installations ou matériels de la commune avec leur périodicité et les intervenants. Roger Boyer se charge de rassembler les documents.

Commission voirie

Une proposition a été faite en commission voirie par Pierre Gagnaire, 2ème adjoint de noter les remarques et travaux à effectuer dans le cadre du plan prévisionnel d'entretien de la voirie (prise de compétence voirie par Loire Forez Agglo) une fois par mois systématiquement. Ces données seront consignées par écrit.

Concernant le programme de réfection voirie jusqu'en fin de mandat en l'absence des documents « sous le coude pour la séance » on ne peut répondre précisément au programme à proposer par la commission. Une rencontre avec la directrice des services voirie et éclairage public est programmée de façon à clarifier les modalités de calcul des attributions de compensation « voirie » et à en évaluer le montant pour notre commune.

Mme le Maire annonce que la préfecture demande à tous les maires de convoquer un conseil municipal le 30 juin prochain pour désigner les « grands électeurs » pour les sénatoriales.

Fin de la séance à 22h45